

Pays-des-Paillons : 3 décisions à retenir



Les élus communautaires ont bouclé le dernier conseil de l'année 2020.

(Photo J.-P. B.)

Trois décisions principales, acceptées à l'unanimité, sont à retenir du dernier conseil de la communauté de communes du Pays-des-Paillons (CCPP) de 2020.

1 Les communes reprennent la collecte des encombrants

« La communauté de communes du Pays-des-Paillons exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que la collecte des encombrants », rappelle Robert Nardelli, président de la commission ad hoc. Mais pour une meilleure efficacité, les communes ont sou-

haité reprendre en main la collecte des encombrants à partir du 1^{er} janvier, sous la supervision de la CCPP. Parallèlement, les municipalités et l'intercommunalité « s'engagent à mener des actions visant à diminuer les quantités d'encombrants produites et à inciter les administrés à les

déposer en déchetterie pour permettre une meilleure valorisation. »

2 Lancement d'un Plan climat-air-énergie territorial

Dans un but de mutualisation la CCPP et la communauté d'agglomération de la Riviera française proposent de s'associer afin d'élaborer leur Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Une convention fixe les modalités. « Chaque PCAET comprendra des volets communs avec le territoire voisin, mais permettra également de préserver les spécificités de chaque territoire », argumente Michel Lottier, rapporteur du projet. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie financera 70 % du poste de chargé de mission affecté à cette fonction (147 000 euros sur trois ans). L'Ademe prendra aussi en charge les dépenses de communication, dans la limite de 20 000 euros par an, ainsi que l'acquisition de matériel pour le chargé de mission à hauteur de 15 000 euros la première année. « Ce partenariat

porte sur la mise en commun de moyens, la gouvernance pour l'élaboration du PCAET, l'animation, la gestion technique, administrative et financière, la mise en œuvre des actions. » Jean-Claude Vallauri trouve « tout cela un peu nébuleux. Concrètement que fera cet employé ? » Michel Lottier pronostique une « opportunité pour les communes de développement des énergies renouvelables. »

3 Coup de main à trois communes

Les élus ont validé un coup de pouce à trois communes. La CCPP prendra en charge 6 534 des 21 782 euros nécessaires à des travaux dans la salle d'activités attenante à la micro-crèche de **Coaraze**. 22 371 euros seront versés à **Touët-de-l'Escarène** pour deux acquisitions foncières d'un montant global de 74 569 euros. Enfin, **L'Escarène** percevra 9 300 euros pour devenir propriétaire d'un terrain nécessaire à l'extension de son crèche. Une transaction à 66 000 euros.

J.-P. B.